



# Passage à la collecte individuelle des déchets ménagers



STATION THERMALE CLASSEE

**Attention, à compter du mercredi 1er Avril 2015,  
La collecte des déchets ménagers non recyclables sera  
effectuée en porte à porte dans notre commune : tous les  
containers 660 L seront retirés.**

**Chaque foyer doit se doter d'un container individuel  
(Possibilité de les acheter au SIVOM DU HAUT-COMMINGES).**

**Le passage à la collecte individuelle est mis en place pour éviter  
les dépôts sauvages dans notre village.**

Pour les résidences secondaires, merci de se faire connaître à la Mairie où des  
instructions vous seront données.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous munir d'une poubelle individuelle :

120 litres	45.00 €
240 litres	58.80 €

Renseignements auprès de la MAIRIE 05.61.88.30.06 ou au SIVOM 05.61.94.79.42.

## Présentation et réception des déchets (Règlement de la collecte et traitement des déchets ménagers)

### 3.1- COLLECTE DES DECHETS MENAGERS NON RECYCLABLES

**La présentation en vrac est interdite.**

Les déchets sont collectés dans des conteneurs individuels agréés par le SIVOM du Haut-Comminges  
(pas plus de 35 kg pour les containers ne possédant pas de roulettes)

**les déchets devront obligatoirement être mis dans des sacs.**

Leur présentation est, dans la mesure du possible, regroupée et parfaitement accessible.

Pour des raisons de sécurité, le recul du camion collecteur est interdit sur une grande distance. Il est toléré sur une distance inférieure à 50 mètres et dans la mesure où les agents de collecte sont constamment vus par le conducteur de la benne.

.../...

La collecte s'effectue sur le trajet du camion collecteur établi une fois pour toute par le SIVOM, en accord avec le Maire, dans l'esprit de collecter le maximum de conteneurs individuels et dans un souci d'économie de temps et de carburant.

Les agents de collecte veilleront à remettre les conteneurs vides aux emplacements d'origine.

Les conteneurs doivent être rentrés au plus tôt après le passage de la benne.

**Il incombe aux usagers d'assurer le lavage et la désinfection des conteneurs individuels aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an.**

La non observation de ces règles élémentaires pourra se traduire par la suspension du service à l'encontre de l'usager contrevenant, 15 jours après l'observation, suivie si nécessaire, de l'envoi d'une lettre recommandée avec copie à la mairie concernée.

### Définition des déchets ménagers et assimilés

#### 2.1- DECHETS MENAGERS COLLECTES A DOMICILE

Sont compris dans les déchets ménagers non recyclés collectés :

les déchets ordinaires provenant de la préparation et restes des repas et du nettoyage normal des habitations et des bureaux, tels par exemple que débris de verre ou de vaisselle, chiffons souillés, balayures et résidus divers ...

**Ne sont pas compris dans la dénomination des déchets ménagers collectés :**

- Les déchets médicaux à caractère dangereux tels que médicaments, seringues etc...
- Les déchets spéciaux qui, en raison de leur dangerosité ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères collectées sans créer de risques pour les personnes et l'environnement.
- Les déchets recyclables qui sont à amener aux aires d'apport volontaire (voir paragraphe 2.2-).
- Les déchets acceptés uniquement en déchetterie : déchets verts, encombrants, gravats, cartons ...).
- Les déchets industriels et commerciaux traités directement par les établissements producteurs.
- Les cadavres d'animaux.

Heures d'ouverture des déchetteries :

- Déchetterie d'HUOS

Du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30

+ le mercredi de 14 h à 17 h 30

- Déchetterie d'IZAOURT

Le lundi et le samedi de 14 h à 17 h 30

+ le mardi après-midi de 14 h à 17h 30 à partir du  
20 janvier 2015

- Point relais de Sauveterre (BAGEN)

Le jeudi après-midi de 14 h à 17 h 30

Pour toute info complémentaire, appeler le  
SIVOM DU HAUT COMMINGES

Le Maire  
Michèle STRADERE